

ŒUVRE ROYALE

LOUIS RADEMECKER

GROUPEMENT D'ENTRAIDE ET DE RÉSISTANCE
DE LA POLICE LIÉGEOISE



50^e ANNIVERSAIRE
1941 - 1991



Monsieur Louis RADEMECKER
COMMISSAIRE DE POLICE DE LA VILLE DE LIÈGE

arrêté pour faits de résistance et abattu par la Gestapo en 1942.

*Symbole de la résistance policière, son nom fut choisi pour
notre Œuvre afin de perpétuer son souvenir.*



Cette année, nous commémorons le cinquantième anniversaire d'une Œuvre d'entraide et de solidarité issue, en pleine guerre, du Corps de police de Liège pour soutenir moralement et matériellement les collègues et les membres de leurs familles frappés par la rigueur de l'ennemi.

Sa Majesté le Roi nous a fait l'honneur d'accorder à notre Œuvre le titre de "Royale" qui devient ainsi "ŒUVRE ROYALE LOUIS RADEMECKER".

Ce mouvement d'entraide fut une des multiples facettes que présenta la résistance de la Belgique à la tyrannie de l'occupant. La résistance fut, en effet, la collaboration de milliers de volontés fraternelles et convergentes n'ayant qu'un but: allier leurs forces à celles qui, de l'extérieur, combattaient pour notre délivrance.

De cette Œuvre collective et presque anonyme que fut la résistance, certaines figures émergent pourtant parce qu'une légende, tôt formée, les baigne de son rayonnement. Parmi celles-ci nous trouvons avec fierté l'un des nôtres: Louis RADEMECKER.

Il s'était déjà signalé par ses qualités d'enquêteur de 1919 à 1926 comme officier de la Sûreté de l'Etat au sein de l'armée belge d'occupation en Allemagne. Dès l'invasion de la Belgique, il n'hésitera pas à reprendre des activités, cette fois clandestines, et d'autant plus dangereuses qu'il se savait bien connu de l'ennemi.

Sur le plan communal, sa valeur professionnelle était telle qu'après avoir été choisi comme secrétaire par le Commissaire en Chef, il fut aussi nommé Directeur de l'école de police.

Proposé pour le grade de Commissaire de Police, il venait de s'installer depuis quelques jours rue Hullos, comme Dirigeant faisant fonctions de la 4^e division lorsqu'il fut arrêté par l'ennemi; nous étions le 6 décembre 1942. Il allait décéder, sous la torture, dans une cellule de la Citadelle de Liège, le 14 mars 1943.

Cet officier d'élite, ce patriote ardent, fut dès la première heure, l'un des braves qui, en 1941, s'étaient réunis par une sombre journée d'octobre à la 2^e division et avaient créé un comité sous la Présidence de Léopold ARNOLD, le secrétariat étant assumé par Arthur WERY, la trésorerie par Lambert PAQUE, tandis que Louis RADEMECKER, dont le soutien était indispensable, fut officiellement Vice-Président.

Immédiatement des dons seront recueillis dans tout le personnel et des aides apportées aux familles des policiers prisonniers, déportés ou en fuite. Bientôt l'aide s'étendra aux groupements patriotiques, à la presse clandestine, à l'hébergement d'aviateurs alliés, aux prisonniers évadés d'Allemagne, à l'envoi de colis aux otages et, dans les derniers mois de la guerre, aux policiers sinistrés par les bombardements.

Après la libération du territoire, c'est tout naturellement que l'Œuvre prendra pour dénomination celle de ses fondateurs dont le nom, déjà, était un symbole pour le Corps de police.

Je me dois de rendre aussi un hommage tout particulier à nos collègues morts durant la guerre 1940 - 1945. Trop nombreux sont les policiers qui ont perdu la vie en collaborant activement à des actions clandestines contre l'ennemi afin qu'un jour nous puissions recouvrer la liberté. C'est un devoir civique que de cultiver leur mémoire.

Mais, nous avons l'immense plaisir d'avoir parmi nous Monsieur le Commissaire de Police honoraire Lambert PAQUE. Monsieur Lambert PAQUE, Administrateur à vie et Président honoraire, est le seul survivant des membres fondateurs de l'Œuvre. Il a accepté de rédiger l'Historique de l'"Œuvre Royale Louis RADEMECKER", se basant sur des documents d'époque et une narration des faits vécus.

Je le remercie du fond du coeur pour ce travail difficile qu'il a su mener à bien pour l'édification de nos jeunes policiers.

Mes remerciements s'adressent également à celles et ceux qui ont apporté leur collaboration pour la réussite de cette manifestation, ainsi qu'à l'organisation de l'exposition qui se tiendra du 16 au 30 octobre 1992 en la salle d'accueil de l'Hôtel de Police.

Ainsi, cinquante ans ont passé et l'Œuvre est toujours là, bien vivante, efficace et combien utile. La flamme qui animait les anciens n'est point éteinte; elle embrase toujours le coeur de ceux qui ont pris la relève.

Les temps, certes, ont changé; mais chaque époque a ses difficultés propres auxquelles nous devons nous adapter et tenter, par notre esprit de solidarité, d'en atténuer les séquelles.

Depuis une dizaine d'années, les salaires ont diminué et plusieurs collègues se sont trouvés plongés dans de sérieuses difficultés matérielles; nous avons dû intensifier les prêts sans intérêts.

La morosité du climat dans lequel baigne tout le corps de police a engendré chez d'aucuns une certaine démotivation, voire une désaffection. J'en suis attristé car c'est devant les difficultés que notre devise nationale prend tout son sens!

Puissent nos jeunes collègues se ressaisir; qu'ils pensent, comme je le fais en ce moment, à nos aînés dont l'indomptable fermeté d'âme leur a permis de surmonter tous les obstacles, à une époque autrement difficile, autrement périlleuse.

Si la guerre a pris fin, les problèmes de la vie sont toujours présents; la solidarité entre collègues reste une nécessité impérieuse. Je lance un appel à tous: Nous avons un besoin urgent de membres actifs prêts à investir un peu de leur temps pour venir en aide à des collègues frappés par le sort.

"Entraide et solidarité" - entraide par la solidarité - est et restera la mission poursuivie par l'Œuvre royale Louis Rademecker, l'une des plus anciennes organisations sociales de la Police liégeoise, issue de la guerre 1940 - 1945.

Le Président,

R. PAQUET



Il y a cinq ans, j'éprouvai une grande fierté quand le conseil d'administration de l'Œuvre Royale Louis Rademecker a bien voulu accepter ma candidature en tant que secrétaire de son comité.

Une grande fierté d'être admis à participer à cette organisation si prestigieuse au sein de notre police liégeoise. Prestige dû, sans conteste, à l'héroïsme et au dévouement de ceux qui, durant le cruel conflit que fut la seconde guerre mondiale, n'ont pas hésité à risquer, voire donner leur vie pour aider ceux qui souffraient et s'opposer à l'ennemi. Leurs noms resteront à jamais gravés dans nos mémoires.

Une grande fierté aussi de pouvoir collaborer à une œuvre qui, aujourd'hui, trouve toute sa justification par l'aide qu'elle apporte à ceux qui se trouvent dans les difficultés.

Bien sûr, si les deux époques ne sont pas comparables, il est certain que ces dernières années, une crise économique importante a entraîné un malaise social profond et nombre de nos collègues policiers vivent des situations moralement et financièrement très difficiles. Notre devoir est de les aider.

Qui, mieux que nous qui sommes membres d'une œuvre, l'"ŒUVRE ROYALE LOUIS RADEMECKER", groupement d'entraide et de solidarité de la police liégeoise, dans l'esprit de nos "grands" prédécesseurs, peut rencontrer les besoins de ceux qui souffrent maintenant ? C'est pourquoi, je me permets de faire appel à tous les collègues:

Soyons forts, soyons unis et nous viendrons à bout de nos problèmes !

Rejoignez-nous au sein de notre groupement !

Restons fidèles à l'idéal qui animait les pères de l'Œuvre Royale Louis Rademecker, à qui nous devons tous une profonde gratitude pour leurs actions et un grand merci pour leur exemple !

Le Secrétaire,

Joseph VROONEN

HISTORIQUE

établi selon les notes de
Monsieur Lambert PAQUE

Commissaire de police honoraire à la Ville de Liège
Président honoraire de l'Œuvre et Administrateur à vie



L'Occupation :

l'Œuvre Nationale (soupe populaire) ... un petit "je ne sais quoi" de varsovien !

"Le bonheur, c'est toujours pour demain"
(air connu)

Octobre 1941, la répression de l'ennemi nazi devient plus violente envers la population liégeoise et sa police en particulier : brimades de toutes sortes, réquisitions et arrestations dans nos rangs.

L'heure est venue d'agir en conséquence.

Ainsi débute le rapport établi par Monsieur Lambert PAQUE qui s'est chargé de reconstituer l'historique de l'Œuvre. Avant de lui céder à nouveau la parole, nous croyons utile pour ceux qui n'ont pas vécu cette période douloureuse, d'évoquer, en quelques mots, la situation des Liégeois en octobre 1941.

Sur le plan militaire, les nouvelles sont démoralisantes : l'Allemagne a envahi la Russie le 22 juin ; en ce mois d'octobre, ses troupes, après avoir pris Kiev foncent sur Moscou ; Odessa vient de tomber. En Afrique du Nord, Rommel, qui a débarqué en février avec son Afrika Korps, a stoppé les Anglais et entrepris la reconquête de la Lybie. On ignore que dans 2 mois (7 décembre), les USA entrant en guerre à nos côtés, vont apporter une lueur d'espoir.

Sur le plan social, la situation est pénible : le 1^{er} mai, une grève générale a eu lieu à LIEGE pour protester contre la FAMINE ! Les gouvernants de l'époque en sont réduits à créer le "Secours d'Hiver". Il faut savoir que la ration quotidienne se limite à 1.300 calories (2.750 cal. avant guerre); c'est la plus basse de tous les pays occupés, Grèce excepté.

Depuis juillet, les Nazis entreprennent une propagande acharnée contre les communistes (à l'époque, ça fait mieux de dire "bolcheviks"). Les Juifs n'échappent pas non plus à leur hargne. Depuis septembre, il leur est interdit d'habiter en dehors des grandes agglomérations. Dans quelques mois, ce seront les premières rafles et déportations.

La résistance se manifeste sous divers aspects : il y a le réseau CLARENCE, mis en place dès 1939 par l'ingénieur liégeois Walther DEWE, puis au cours de l'été 40, les réseaux de renseignements ZERO et LUC ; enfin, de nombreux mouvements plus importants, comme l'Armée de la Libération (A.L.) basée à Liège, le Mouvement National Belge (M.N.B.), la Légion Belge qui a recruté ses cadres parmi les anciens officiers et deviendra l'Armée Secrète (A.S.), le Front de l'Indépendance (F.I.) créé par les communistes après l'invasion de la Russie, et bien d'autres.

Enfin, il y a les policiers prisonniers de guerre (une quinzaine) et ceux qui, déjà recherchés par l'ennemi, ont dû se réfugier dans la clandestinité. C'est le cas, par exemple, de notre C.P.C. Louis STRAUVEN révoqué depuis le 10 octobre 1940 !

Mais rendons la parole à M. PAQUE.

C'est dans cet état d'esprit que quatre policiers liégeois réunis rue Darchis, à la 2^e division, vont décider la création d'un COMITE D'ENTRAIDE DES POLICIERS, anciens combattants 1914 - 1918 et 1940 et assimilés.

Ces policiers étaient : Léopold ARNOLD, inspecteur, A.C. 1914 - 1918, anc. Pdt du syndicat de l'Union Professionnelle des Policiers Subalternes (UPPS), Louis RADEMECKER, depuis quelques jours C.P. ff. à la 2^e division, Arthur WERY et Lambert PAQUE, tous deux candidats officier de police. La présidence est confiée à L. ARNOLD, A. WERY assumera le secrétariat, L. PAQUE se chargera de la trésorerie, L. RADEMECKER étant vice-Président. Un programme est élaboré avec pour objectif officiel, la philanthropie; chacun sait, qu'en fait, le véritable but sera la résistance à l'ennemi.

Première action

Le comité s'intéressera tout d'abord à 7 policiers qui venaient d'être renvoyés devant le tribunal correctionnel, sous la prévention "d'abandon de poste", en vertu du livret de mobilisation civile.

En tant qu'anciens combattants 1914 - 1918, ces policiers avaient tenté de rejoindre l'armée belge le 10 mai 1940 bien que n'ayant pas reçu un ordre de rejoindre et étaient rentrés à Liège après la capitulation.

En présence d'un public nombreux et exalté, ils vont être défendus avec fougue et éloquence par 3 avocats de grand talent MM. Paul TCHOFFEN, bâtonnier, Octave LHOEST et Paul HERBIET. Au cours de leurs plaidoiries, les avocats ne manquèrent pas d'évoquer le passé patriotique et glorieux de leurs clients. Ce sera le renvoi des poursuites pour la plupart, quelques-uns se voyant infliger une peine légère, avec le bénéfice du sursis.

Cet événement fit grand bruit dans tous les milieux et mit fin à un certain malaise qui existait entre les policiers qui avaient quitté la police pour tenter de rejoindre l'armée belge et ceux qui étaient restés à leur poste.

Une souscription lancée parmi le personnel avait permis de récolter la somme de 6.348 F. Les avocats n'acceptèrent pour honoraires que le produit de cette souscription (voir annexe 1).

Elargissement de l'action d'entraide

Encouragé par cette première initiative, le Comité et les amis qui l'avaient rejoint vont désormais élargir leur tâche aux victimes de la guerre, en général. Des fonds seront recueillis dans tous les services de police par des "délégués" dévoués et acquis à notre cause. 242 membres du personnel cotiseront, chaque mois, selon leurs possibilités; des dons "anonymes" seront obtenus. Ainsi, pour l'exercice 1941/1942, outre les frais du procès, le Comité pourra apporter une aide aux 15 policiers prisonniers de guerre, aux prisonniers politiques, aux 8 révoqués pour actes patriotiques, aux 8 malades et blessés des suites de la guerre (les montants alloués figurent dans les annexes).

Les mesures de prudence s'imposent

D'une manière générale, la police liégeoise n'inspirait à l'occupant qu'une confiance relative. Déjà, le 4 juillet 1940, une messe d'hommage organisée à l'église Saint-Hubert de Burenville en l'honneur du collègue DUMONT Auguste (tué à Meux le 13 mai 1940) avait été peu appréciée par l'occupant. Et ce d'autant moins que l'officiant, l'abbé GILLARD (fils de C.P.),

avait, dans son homélie, lancé un appel vibrant au courage des policiers résistants. Au nom du Comité, une stèle sera déposée sur la tombe du collègue DUMONT à Sainte-Walburge.

La prudence s'imposait ; aussi fut-il décidé de tenir deux comptabilités : l'officielle, qui concernait l'aide aux prisonniers de guerre auxquels un colis était envoyé mensuellement et à leurs familles, action humanitaire qui ne risquait pas d'être tenue pour répréhensible; une autre, connue des seuls initiés, révélait l'aide apportée aux policiers (et aux familles) victimes des exactions de l'ennemi, aux résistants armés, aux prisonniers politiques, aux otages, à ceux qui, recherchés par l'occupant, vivaient en clandestins, "les maquisards".

On se rappellera que le premier acte de sabotage eut lieu en juillet 1941 (cabines d'électricité à Rotheux-Rimière). Le 30 août : 8 condamnations à mort. Le 25 octobre 1941 : 17 otages sont arrêtés à Liège. Les attentats se multiplient et, le 25 décembre, pour la première fois, 5 otages sont fusillés au Tir national à Bruxelles.

Arrestation de Louis RADEMECKER

Coup de tonnerre le 6 décembre 1942 : notre vice-président et surtout notre guide, Louis Rademecker, vient d'être arrêté en son domicile, au commissariat de la 4^e division, dont il assumait la direction, étant proposé au grade de Commissaire de police.

Des contacts seront immédiatement établis avec la famille; des démarches entreprises pour tenter de connaître le sort du détenu et au besoin lui venir en aide. Nos efforts resteront vains.

Dans la suite, nous apprendrons que notre ami est détenu, au secret, à la Citadelle de Liège, accusé d'espionnage.

Louis Rademecker va y mourir en héros, le 14 mars 1943, vraisemblablement en suite des mauvais traitements encourus. Celà, nous l'apprendrons beaucoup plus tard.

En fait, le commissaire en Chef en sera avisé le 11 mai seulement en recevant la copie d'une lettre datée du 6 mai, adressée au Bourgmestre par l'Orstkmandantur et qui précisait que notre malheureux ami "... s'était pendu dans sa cellule le 14 mars, entre 12 et 13 heures." (Voir document n° 3 en annexe).

L'Œuvre survit, suivant la voie tracée

Le Comité va poursuivre son action, suivant la voie qu'avec Louis Rademecker, il s'était tracée. Durant les années 1942/1943, nos 15 prisonniers de guerre recevront leur colis mensuel d'une valeur de 100 F, portée ensuite à 200 F.

Le 25 octobre 1942, l'occupant ayant créé le "Grand Liège", c'est 34 policiers, prisonniers politiques, issus des différentes communes qui bénéficieront de notre assistance (100 F versés mensuellement à leur famille). Cette indemnité sera augmentée pour atteindre le quart du traitement, les 3/4 étant payés par l'Administration aux ayants droit. Policiers "fugitifs", suspendus ou révoqués par l'ennemi seront aussi pris en charge par notre Œuvre (traitement payé - de la main à la main - à un membre de la famille).

19 policiers, atteints de maladie grave ou de blessures et se trouvant dans une situation précaire recevront une aide substantielle.

Toutes ces interventions purent être réalisées grâce aux cotisations versées par les policiers mais encore aux dons anonymes qui, durant les années 42/43, s'élevèrent à la somme de 200.489F.

Signalons deux faits :

- Madame CORNET, épouse du commissaire Cornet Louis arrêté le 13.08.43, qui venait de percevoir des arriérés de traitement versait à notre Œuvre une somme de 10.000 F;*
- la Maison BOUSSART-BOULANGER, de la rue de Serbie, imprimait clandestinement des cartes de Russie; la vente rapportait la somme de 7.000 F qu'elle versa à notre Œuvre.*

1943 : les troupes allemandes subissent leurs premiers revers; l'arrogance et la répression des nazis se fait plus âpre.

Le rexiste Albert DARGENT vient d'être nommé Bourgmestre par l'occupant. Il crée une police unique pour le Grand Liège; chacun doit porter le nouvel uniforme et fréquenter l'école dite d'Angleur. Un officier collaborateur est adjoint au CPC, surveillant étroitement nos services spéciaux réputés hostiles à l'occupant.

Les forces de l'Axe ont été chassées d'Afrique; elles subissent de cuisants revers en Russie. Les bombardiers américains sont venus appuyer les Anglais et survolent tous les jours le ciel belge.

Les jeunes gens, réfractaires au travail obligatoire en Allemagne viennent combler les pertes dans les rangs de la résistance.

La résistance redoublant d'activité, les "clandestins" se faisant plus nombreux, les contacts établis par notre Comité avec les mouvements de la résistance devenaient de plus en plus fréquents et intenses. Nous fournissions de fausses cartes d'identité et de légitimation grâce au concours de M. Armand BOVY, surveillant-chef à la Voirie, de M. GRANJEAN, chef à la Population pour l'apposition du sceau communal, de M. Henri BRAIBANT, du Gouvernement provincial pour la légalisation des documents. Ainsi, les clandestins étaient protégés lors d'une rafle ou d'un contrôle par les nazis, ce qui devenait de plus en plus fréquent.

Beaucoup parmi nous étaient engagés personnellement dans un des nombreux mouvements de la résistance et malgré les mesures de prudence, observées vaille que vaille, plusieurs membres

de notre Comité se sentaient menacés, espérant malgré tout échapper à la vigilance de l'ennemi. De plus, les victoires remportées par les alliés faisaient souffler dans nos rangs un vent d'optimisme.

Hélas, le 3 juillet 1943, notre secrétaire Arthur WERY était arrêté à Bruxelles, à l'hôtel SIRU, en compagnie d'autres policiers dont des liégeois (COLLIN Armand, DUPONT Léon, DANIELS Guillaume, tous de la 7^e division). Ils tombèrent dans un piège tendu par la Sûreté allemande sur base des informations fournies par le sinistre DE ZITTER. Celui-ci sera jugé en 1947 et exécuté.

Notre comité s'est inquiété aussitôt de la situation familiale de notre collaborateur et de celles de nos autres collègues.

1944 - Le sort s'acharne sur les dirigeants de l'Œuvre

Arrestations ou révocations vont obliger les dirigeants à poursuivre leur action dans la clandestinité. Pour ce qui me concerne, je fus arrêté par la Sûreté allemande durant la nuit du 25 au 26 avril 1944, sans que j'aie eu le temps de prendre la fuite, les assaillants ayant enfoncé la porte d'entrée de l'immeuble.

Mon arrestation faisait suite à l'enlèvement de la malle-poste, action perpétrée par deux membres du groupe "La Violette", pour le compte de plusieurs groupements.

Après 2 mois d'interrogatoires "forcés", ayant été confronté avec l'un des membres du service "D" (organisme de résistance de la poste) qui m'avait dénoncé, je fus renvoyé devant le Conseil de guerre allemand et condamné à 5 ans de travaux forcés en Allemagne pour ne pas avoir dénoncé un vol grave, avec la circonstance aggravante "étant fonctionnaire de police".

En fait, ma participation dans cette affaire ne fut jamais connue de l'occupant dans sa réalité. Ma mission était d'assurer la protection des auteurs, en l'occurrence les frères MELEN. En cas de nécessité, je devais les arrêter comme voleurs pour qu'ils soient traduits devant la justice belge, comme c'était toujours la règle à ce moment là.

Après l'accomplissement de leur action, je les avais aidés à se réfugier dans leur cachette, ainsi qu'à ramener le produit de l'enlèvement, soit 6.000.000 F., à la Banque Nagelmackers, rue des Dominicains. Là, se trouvait le coffre-fort du mouvement de la résistance dont dépendaient les frères MELEN.

Une somme d'un million sera versée à la Caisse d'entraide des policiers liégeois; la justification de ce versement et de son utilisation seront établis après la guerre devant M. le juge d'Instruction Pierre WATHELET, chargé de l'enquête sur ce vol de la malle-poste.

Peu avant mon arrestation, le 13 avril, notre Comité eut à intervenir dans l'hébergement de 6 aviateurs américains. Ils furent logés durant un mois au 153, rue Varin, maison privée. Une somme de 10.000 F fut remise à Jules PUREMONT, notre trésorier-adjoint, pour couvrir les frais.

Cinq d'entre-eux faisaient partie de l'équipage d'un bombardier B.17 "forteresse volante" tombé à Wervick le 21 mars 1944, en revenant d'une mission sur Francfort; le sixième aviateur était un pilote de chasse dont l'appareil "Tunderbolt" était tombé à Wéris-Barvaux le 11.02.44. (voir annexe n° 3).

Dans le même temps, notre Comité avait pris en charge l'hébergement chez les époux JOYEUX-BORNE, rue St Gilles (place du Trixhay) de trois prisonniers de guerre français, évadés d'Allemagne. Ils furent non seulement hébergés le temps de prendre les dispositions nécessaires à leur rapatriement clandestin, mais encore rhabillés de vêtements civils et munis d'argent de poche.

Le 16 mai 1944, le Pdt ARNOLD, recherché par l'ennemi, dû se réfugier dans la clandestinité. Le comité poursuivit néanmoins ses activités grâce aux camarades Jean WISLET, Albert BURON, Jules PUREMONT, Jules SERVAIS, eux-mêmes vivant dans des conditions très difficiles et sous l'appréhension d'une possible arrestation.

Ainsi, jusqu'en mai 1945, 63 prisonniers politiques recevront une aide mensuelle de 625 F. (500 F. + 125 F. pour un colis de soutien), somme remise à la famille. En outre, des timbres de rationnement seront remis à ces familles, celles ayant des enfants étant privilégiées. Le boulanger DOMBRET, rue St Gilles, nous apportait gracieusement son aide. Des membres de la police judiciaire près le Parquet de Liège ont également bénéficié de notre soutien.

Jusqu'à la libération, 39 policiers révoqués ou mis en disponibilité pour faits patriotiques, ont reçu de notre Comité une somme d'argent représentant le montant de leur traitement, ou le complément s'ils en percevaient une partie; dans ce poste de dépenses figurent également les 18 veuves de guerre. 17 cas de policiers malades ou blessés en suite de la guerre furent aidés.

Dès le 7 mai 1944 commencèrent les grands raids de l'aviation alliée contre les ponts et noeuds ferroviaires, en préparation au débarquement. En suite de ces bombardements, une centaine de policiers liégeois ou de l'agglomération et leurs familles seront sinistrés; ils recevront de notre Comité des allocations de 500 à 2.000 F.

La Saint-Nicolas des enfants ne sera pas oubliée : 83 enfants de familles de fusillés, prisonniers de guerre, politiques ou de policiers fuyitifs en bénéficièrent.

Il faut encore signaler notre soutien à la presse clandestine (La Libre Belgique et le Monde du Travail).

Enfin, l'aide matérielle à plusieurs groupements de la Résistance.

Il y eut parfois des frais un peu particuliers; ainsi, le don d'un objet d'art au Général-médecin de réserve M. DEFALLE, en remerciement de ses interventions bénévoles, dans l'octroi d'une pension d'invalidé de guerre aux collègues DUPONT Léon et FLEURY Gaspard, ainsi qu'à la veuve d'Auguste DUMONT.

Egalement l'envoi d'un colis de gaufres (confectionnées par la pâtisserie BEER, place du Trixhay - rue St Gilles) à 17 otages détenus à la Citadelle de Liège, en représailles aux actes de sabotages de la résistance. Parmi ces otages : MM. FETWEIS et DESTEXHE, magistrats, LHOEST et COART, avocats. Des colis seront aussi expédiés à nos prisonniers politiques détenus à la Citadelle de Huy.

L'immédiat après-guerre

Rentré de captivité en Allemagne le 11 mai 1945, j'ai pu reprendre mes fonctions de trésorier après 3 mois de convalescence, soit à partir de septembre 1945.

Notre Œuvre poursuivra son aide aux veuves des prisonniers politiques et des fusillés. Elle participera aux frais de funérailles du regretté collègue LHOEST Gustave, abattu par des V.N.V. (Vlaamse Nationaal Verbond) alors qu'il allait être libéré le 6 septembre 1944; à l'exhumation, au cimetière de la Citadelle, de notre cher vice-pdt Louis Rademecker et à son inhumation à Sainte-Walburge.

Notre Œuvre fera célébrer des messes commémoratives pour nos collègues déclarés décédés MM. COLLINET Lucas, LEMORT Edmond, MAIGRET Arnold, DUPONT Léon, DANIELS Guillaume.

Des dons divers seront faits en faveur de l'Harmonie des Policiers liégeois, du Cercle sportif des Policiers de Liège, ainsi qu'au Comité "Monument à la Résistance".

D'octobre 1941 à mai 1946, date de la constitution du groupement en A.S.B.L., notre Œuvre aura distribué des aides pour un montant de 2.134.421 F., représentant 748 interventions (détails en annexe).

Le 20 février 1946, par arrêté du Collège, notre groupement se voit attribuer la "Médaille de la Libération" créée par la Ville de Liège.

Œuvre "Louis RADEMECKER"

Le 21 décembre 1945 eut lieu une Assemblée Générale extraordinaire; elle réunit une nombreuse assistance composée de policiers et de sympathisants.

Cette assemblée fut rehaussée de la présence de MM. Jean CUDELL, représentant le Ministre de l'Intérieur; Joseph LECLERCQ, Gouverneur de la Province; Paul GRUSELIN, Bourgmestre de Liège; Louis STRAUVEN, Commissaire de police en Chef.

En termes choisis, M. STRAUVEN allait magnifier le travail accompli par les membres du Comité d'entraide des policiers.

Ensuite, le Pdt ARNOLD rappela les circonstances qui avaient donné naissance à la création de notre Œuvre, ses motivations, ses buts. Il évoqua les entraves rencontrées, les écueils évités, les dangers courus, les souffrances endurées par plusieurs de ses dirigeants et membres. Le travail accompli fut à la mesure des efforts consentis.

Le président demanda alors à l'assemblée de s'associer à lui pour rendre hommage à l'un des fondateurs du Comité d'entraide, le Commissaire Louis Rademecker, qui avait donné sa vie à la patrie, ainsi qu'à tous les policiers qui avaient péri, les uns sous les balles du peloton d'exécution, les autres morts en déportation en Allemagne.

M. ARNOLD déclara que le groupement s'intitulera ŒUVRE LOUIS RADEMECKER Groupement d'entraide et de résistance de la police liégeoise, dans le souvenir et l'esprit qui furent à la base de sa création : la PHILANTHROPIE.

Après la présentation des rapports moral et financier par MM. WERY et PAQUE, cette séance mémorable s'acheva dans l'allégresse de la liberté retrouvée et nous laissa pleins d'espoir pour la nouvelle association. Celle-ci sera juridiquement créée le 06.04.46.

L'an mil neuf cent quarante-six, le 6 avril, devant Maître POLLARD, notaire à Liège ont comparu : Léopold ARNOLD, Louis CORNET, Arthur WERY, Lambert PAQUE, Ferdinand

GILLARD, Urbain DONY, Albert BURON, Edouard GUISSARD, Fernand MEUWIS, Fernand DUPONT, Joseph HOLLART, François RENSONNET, Joseph COULEE, Joseph WARNIER, Henri HAINAUX, Jules PUREMONT, Jules BAERTEN.

Les susdésignés, en activité de service ou pensionnés, ont déclaré :

- considérant que L'Œuvre Louis RADEMECKER (Comité d'entraide des policiers liégeois) a aidé puissamment les policiers victimes de la guerre;*
- voulant continuer à intensifier l'action de l'Œuvre en perpétuant le souvenir de ses morts, en assurant une aide morale et matérielle aux veuves et orphelins des policiers décédés des suites de la guerre;*
- voulant créer d'autres Œuvres de nature à relever le niveau moral et matériel de tous les policiers en général;*
- convaincus de l'absolue nécessité du maintien de l'union et de la solidarité entre les policiers victimes de la guerre;*

ont décidé et ont déclaré constituer entre eux et avec les membres dont l'adhésion surviendra ultérieurement, une association sans but lucratif, dénommée

Œuvre Louis RADEMECKER,
Groupement d'Entraide et de Résistance de la Police liégeoise.

Acte n° 4027, publié in extenso aux annexes du Moniteur Belge du 4 mai 1946. L'art. 24 spécifie que l'Association est placée sous le patronage de M. le Bourgmestre de la Ville de Liège et de M. le Commissaire de police en Chef.

Tous les policiers repris à l'acte notarié formeront le nouveau conseil d'administration avec pour Pdt : Léopold ARNOLD, vices-Pdts : Louis CORNET et Urbain DONY, Secrétaire : Arthur WERY, Secr.-adjt : Joseph COULEE, Trésorier : Lambert PAQUE, Trés.-adjt : Jules PUREMONT.

Dans toutes les divisions et services, l'Œuvre aura ses délégués chargés non seulement de percevoir des cotisations si nécessaires à la poursuite de son action mais encore d'informer le Comité des cas nécessitant une aide et ce dans la plus grande discrétion.

L'Œuvre continuera comme par le passé à recevoir des dons de nombreux et fidèles organismes et particuliers. Des manifestations spontanées ou prévisibles ont également permis d'accroître les ressources (détails en annexe).

Si notre souci premier était de panser les plaies des victimes de la tourmente et ce, jusqu'à ce que leur situation civile et administrative soit réglée, nous avons eu à coeur de penser aux enfants mineurs d'âge de ces victimes. Ils ont bénéficié d'un livret d'épargne à leur nom, avec dépôt annuel et qui leur a été remis à leur majorité.

Grâce à une rigoureuse tenue des comptes, nous avons pu, jusqu'en 1988, offrir "la Saint-Nicolas" aux enfants âgés de 14 ans et moins.

Depuis 1955, des récompenses sous la forme de livres de choix sont remises aux lauréats du Centre d'Instruction de la Police, ainsi qu'aux diplômés des Cours d'Officiers de police.

Notre Œuvre avait fait réaliser une plaquette commémorative aux policiers liégeois morts pour la patrie. Cette Œuvre importante, en bronze, due au talent de Louis DUPONT, professeur à notre académie des Beaux-Arts, fut apposée le 21 décembre 1946, à la façade du commissariat en Chef, rue Grande Tour. Depuis la démolition de cet immeuble, elle est fixée à la façade nord de l'Hôtel de Ville, place du Marché.

A chaque date anniversaire de la Libération de la Ville par les Alliés, les stèles et monuments élevés à leur mémoire sont fleuris et glorifiés. L'Œuvre sera toujours représentée aux funérailles d'un membre et une gerbe déposée par un délégué.

Décès du Président

Notre Œuvre sera très éprouvée le 17 avril 1970 par le décès de notre président et membre-fondateur Léopold ARNOLD.

Combattant de la guerre 1914 - 1918, grand résistant de la guerre 1940 - 1945, notre ami s'est éteint après une longue et pénible maladie, âgé de 78 ans. Un vibrant hommage lui sera rendu à l'occasion des funérailles et une plaque commémorative sera déposée par notre comité sur sa tombe au cimetière de Bressoux (concession 103 C-35).

Par disposition testamentaire Léopold ARNOLD a légué à l'Œuvre Rademecker une somme de 353.970 F.

M. Arthur WERY sera désigné comme nouveau Président, moi-même comme secrétaire, M. Henri COLLIGNON acceptant la charge de Trésorier.

Buste Louis RADEMECKER

En 1973, le buste sur socle de Louis Rademecker sera installé en façade du commissariat de la 4^e division, rue Hullos n° 54, là où il avait fonctionné en dernier lieu, avant son arrestation le 6 décembre 1942.

Un hommage sera rendu à la mémoire du disparu au cours de la cérémonie officielle patronnée par M. Charles BAILLY, Bourgmestre.

Nous devons au sculpteur-statuaire Marceau GILLARD, professeur honoraire à l'académie des Beaux-Arts, la réalisation de cette belle Œuvre. Le socle porte l'inscription :

"Mieux vaut mourir debout que vivre à genoux".

L'Œuvre Rademecker depuis les fusions de communes

En date du 13 mai 1976 (annexe 4048 du Moniteur Belge), l'Œuvre Louis Rademecker avait été prolongée à vie, par déclaration faite après les trente années de sa constitution en A.S.B.L.

Le 1^{er} janvier 1977, à l'occasion des fusions, des sections de notre Œuvre seront créées dans les communes fusionnées avec Liège.

Depuis 1982, aux avantages habituels tels que les colis aux malades et convalescents, des primes de scolarité et de naissance, l'Œuvre consent, dans des cas particuliers, des prêts sans intérêts, remboursables à terme, en suite d'un accord préalable.

Les informations recueillies par les membres de l'Œuvre sont examinées dans la confidentialité et les cas résolus.

Le Comité traite les cas qui requièrent l'urgence; le Conseil d'administration est informé à chaque réunion trimestrielle.

Le Conseil d'administration actuel

En 1984, M. Henri COLLIGNON ayant souhaité être déchargé de ses fonctions, M. Julien MAGIS accepta le mandat de Trésorier.

En cette même année, l'Œuvre perdait le 30 juillet, l'un de ses plus anciens membres, M. Joseph WARNIER, C.P.C honoraire. Une plaque commémorative fut déposée sur la tombe.

Le 8 octobre 1986, nous eûmes à déplorer le décès d'un de nos membres fondateurs M. Arthur WERY, lequel assumait alors la Présidence. Il s'est éteint à Ans, où il s'était retiré avec sa famille. Il est inhumé au cimetière de St Gilles; le Comité a déposé sur sa tombe une plaque commémorative au nom de l'Œuvre; elle porte l'inscription : "Un homme brave, un brave homme".

En suite à ce décès, j'ai été amené à accepter la présidence de l'Œuvre Rademecker, M. Joseph VROONEN en devenant le secrétaire.

En cette fin d'année 1991, la direction du Comité a été confiée à des jeunes :

Président : M. PAQUET René, Vice-pdts : MM. FREDERICKX Jacques et ALBERT Edmond, Secrétaire : M. VROONEN Joseph, Trésorier : MAGIS Julien; membres du Conseil d'administration : MM. BODART Gabriel, CHARLES Yvo, CLAES Jean-Marie, DELVENNE Edmond, JAMAR Jean, LECLERCQ Jean-Luc, MYLLER Renia, ROUYR Alfred, SCHMID Paul, WILS Joseph, PAQUE Lambert.

Le nombre de membres effectifs cotisants était au 1.12.90 de 337.

Grâce au dévouement inlassable de ses dirigeants et membres associés, l'Œuvre Louis Rademecker, une des plus anciennes manifestations policières du pays, née dans la clandestinité, poursuit depuis cinquante années sa mission d'entraide et de solidarité.

Je suis certain qu'elle continuera son action avec persévérance tant elle est animée du souci d'aider et de soulager les misères humaines.

La mémoire ravivée par la consultation des archives m'a permis lors de l'élaboration de ce document de rappeler des faits vécus; j'ai tenté de les rapporter objectivement.

Cinq annexes complètent dans le détail les mouvements de trésorerie ou des faits particuliers.

Lambert PAQUE

Commissaire de police honoraire
Président honoraire de l'Œuvre
et Administrateur à vie.



Louis RADEMECKER

Louis, Joseph, Hubert est né à Liège, le 16 février 1895.

De 1919 à 1926, il séjourne en Allemagne; membre de l'Armée d'occupation belge, il est officier de police judiciaire, assimilé au grade de S/Lt (sûreté de l'Etat).

Il entre à la police de Liège le 1.7.1926 comme agent de 3^e classe et il est attaché à la 3^e division.

Il sera promu commissaire-adjt de 2^e classe le 10.10.1927 et accédera à la 1^{re} classe de son grade le 4.6.1933.

Affecté à la 2^e division, il est très tôt remarqué pour ses hautes qualités professionnelles; après un bref séjour comme dirigeant au service de la Voirie et des Spectacles, il devient le Secrétaire du Commissaire en Chef le 4 novembre 1931.

Le 18 octobre 1933, il se voit nommé Directeur de l'École de police de Liège et chargé du cours de formation professionnelle.

Le 22 décembre 1937, il se verra confier le cours de "Police et Sécurité" à l'école provinciale de la Protection aérienne. C'est à cette époque qu'il va rédiger, en collaboration avec M. Emile Braibant, du Gouvernement provincial, l'ouvrage La Constitution belge et les Institutions Provinciales et Communales.

En juillet 1940, après avoir tenté de rejoindre l'Armée, il reprend ses fonctions à la police liégeoise et est attaché au Parquet de police.

Arrêté une première fois par la police allemande le 24 octobre 1940, il est libéré le 26 du même mois.

Le 24 octobre 1940, Louis Rademecker passe à la 5^e division.

Durant l'année 1941, il va successivement assumer la direction provisoire de la 4^e division, puis de la 1^{re} division, de la 5^e division; enfin, il arrive à la 2^e division le 14 septembre 1941.

C'est à ce moment qu'il va, avec ses amis, créer le COMITE D'ENTRAIDE DES POLICIERS qui plus tard portera son nom.

Le 28 octobre 1941, il revient à la 4^e division, désigné officiellement COMMISSAIRE DE POLICE ff. Il sera présenté par le collège à la nomination de C.P. le 18 décembre 1941; celle-ci ne sera pas acceptée par l'occupant.

20h 30, le 6 décembre 1941, la Sûreté allemande vient arrêter Louis Rademecker à son domicile, au Ciat, rue Hullos. Il est emprisonné à la Citadelle de Liège et tenu au secret, accusé d'espionnage.

De fait, Louis Rademecker faisait partie de plusieurs services de la résistance: L.100 (organisme français) - LUC - MARC - Escape service.

Ceux-ci s'occupaient du renseignement, de la diffusion de la presse clandestine, du sauvetage des aviateurs alliés et des prisonniers français évadés d'Allemagne.

14.03.1943 - Décès à la Citadelle de Liège, des suites des sévices encourus. Version allemande : s'est pendu entre 12 et 13 heures dans sa cellule. Lettre de l'Ortskommandantur du 6.05.43 en réponse à une demande du C.P.C. du 05.04.43.

25.06.1945 - Présenté par le Conseil Communal, 1^{er} candidat à titre posthume à l'emploi de Commissaire de police vacant à la date du 1^{er} octobre 1940. Le 21.01.1946, le Conseil communal présente à nouveau comme 1^{er} candidat L. Rademecker au grade de C.P. à titre posthume suite aux observations présentées par le Ministre de l'Intérieur, suivant lettre du Gouverneur du 8.01.1946, 1^{re} Don, n R D.

17.06.1946 - Suite à la nouvelle lettre du Gouverneur du 7.6.1946, Louis Rademecker ne figure plus sur la liste des présentations du Conseil communal du 17.6.46.

N'en déplaise au Ministre de l'Intérieur, il restera toujours en notre mémoire le Commissaire Louis Rademecker.



ARNOLD Léopold

Né à Liège, le 9 juillet 1891, il entre à la police liégeoise le 1.9.1920. Agent de 2^e classe le 1.07.1921, de 1^{re} classe le 23.3.1923, il sera promu inspecteur de 2^e classe le 1.02.1948.

Très tôt, il va participer à la vie syndicale de l'U.P.P.S.; le 19.09.1932, il sera le Président de la section provinciale du Syndicat national. Il deviendra Président de l'U.P.P.S. le 14.09.1934 en remplacement de M. BOULANGER, démissionnaire pour raisons de santé.

Il reprendra la direction de l'U.P.P.S. après la libération et ce jusqu' à son remplacement par Henri KRINS, lors de l'Assemblée générale du 13.07.1950.

Admis à la retraite le 1.08.1951, il décédera à Liège, le 17.04.1970.

Jeune combattant en 1914 - 1918, Léopold ARNOLD allait être cité à l'ordre du jour par le Commandant de la position fortifiée de Liège et se voir attribuer la Croix de guerre. Durant la guerre 1940 - 1945, ARNOLD allait affirmer à nouveau son patriotisme, prenant une part importante dans divers secteurs de la résistance. Le 16 mai 1944, il devra se réfugier dans la clandestinité, étant recherché par l'ennemi. Il se verra attribuer des distinctions honorifiques françaises et anglaises.

En octobre 1941, ARNOLD fut l'un des quatre fondateurs et le premier Président de l'Œuvre plus tard dénommée " Louis RADEMECKER". Il en assumera la Présidence jusqu'à son décès en 1970.



PAQUE Lambert, Julien, Joseph

Né à Grâce-Berleur, le 27.11.1907, Lambert PAQUE entre à la police liégeoise le 1^{er} avril 1930, comme agent de 3^e classe. Il obtient la 2^e classe de son grade, le 1.1.1938; il fonctionne alors à la 2^e division.

Durant la guerre, il sera promu inspecteur et candidat officier de police.

Arrêté par l'ennemi, comme résistant, il sera déporté en Allemagne. Heureusement libéré le 11 mai 1945, il pourra reprendre du service après 3 mois de convalescence.

Attaché à la sûreté le 2.8.1946, puis comme officier de police à la 3^e division, le 1.1.1947, en suite de sa nomination de commissaire-adjoint de 2^e classe.

Il est promu à la 1^{re} classe de son grade le 1.2.1954.

Il va diriger le service des Moeurs du 1.5.1958 au 6.3.1964, date à laquelle il se verra confier le S/Com. du Laveu.

Le 1.12.1965, il est nommé par A.R. Commissaire de police et va assumer la direction de la 4^e division, rue Hullos, jusqu'à sa retraite de 1.12.1967.

Lambert PAQUE est titulaire de très nombreuses distinctions honorifiques.



WERY Arthur, Jules, Lambert

Né à Liège, le 22.01.1908, Arthur WERY est entré à la police liégeoise le 10 février 1930, comme agent de 3^e classe. Il est promu à la 2^e classe le 1^{er} novembre 1936.

Affecté à la 2^e division, rue Darchis, il y fonctionne au début de la guerre.

Arrêté une première fois par les Allemands le 11 mars 1943, il sera libéré après un mois de détention; mais il est surveillé par l'ennemi qui l'arrêtera à nouveau le 13 juillet 1943. Arthur WERY ne sera, cette fois, libéré que le 4 octobre 1944.

Il revient à la 2^e division, cette fois comme Commissaire-adjoint ff.; il sera nommé officier de police (C.A de 2^e classe) le 1^{er} janvier 1947 et affecté en cette qualité à la 1^{re} division.

Il est promu C.A. de 1^{re} classe le 1^{er} mars 1954 et devient Commissaire adjoint Inspecteur le 1^{er} mars 1959.

Désigné le 9 mai 1958 chef du Service du Contrôle, il reçoit le 25 juin 1959 la direction du Service des Halles et Marchés et le Service des Foires.

Le 6 janvier 1965, A. WERY devient Dirigeant du Sous-commissariat de Ste-Walburge.

1^{er} juin 1965 : nomination au grade de COMMISSAIRE DE POLICE.

06.01.1966 : C.P. à la 2^e division où il fonctionnera jusqu'à sa retraite le 01.02.1968.

A. WERY est décédé le 8 octobre 1986.

La première souscription parmi le personnel avait permis de récolter la somme de 6.348 F. De nos jours, cette somme peut paraître modeste à nos jeunes collègues. Rappelons qu'à l'époque, le salaire moyen d'un policier était de 700 F. par MOIS !

Si nous nous basons sur la fluctuation du franc, 1 F. de mai 1940 vaudrait aujourd'hui 18 F. et nos 6.348 F. représenteraient une somme non négligeable de 117.745 F. Mais nous devons tenir compte à la fois du coût élevé de la vie en 1941 et de la modicité des salaires; aussi, on peut estimer raisonnablement que l'effort fourni par les cotisants de l'époque équivaut pour le moins à 200.000 de nos francs de 1992.

Dans toutes les annexes relatives aux années 1941/1942/1943, les chiffres cités peuvent être multipliés par 30 pour obtenir leur équivalence en 1992.

EXERCICE 1941 - 1942

RECETTES :

- 14.333,00 F. de cotisations de 242 policiers;
- 12.004,75 F. de 81 sympathisants "anonymes".

DEPENSES :

- 6.348,20 F. de frais de procédure et d'avocats pour assurer la défense des policiers renvoyés devant les tribunaux pour avoir tenté de rejoindre l'armée belge en campagne, en mai 1940;
- 9.175,00 F. versés pour la caisse des temporaires, des 16 prisonniers de guerre, des 8 prisonniers politiques, des 8 révoqués pour actes patriotiques;
- 1.650,00 F. d'assistance à 8 policiers malades ou blessés des suites de la guerre;
- 2.088,00 F. de messe d'anniversaire pour Auguste DUMONT, mort au champ d'honneur le 13.5.1940 et achat d'une stèle placée sur sa tombe;
- 286,00 F. de frais de gestion, correspondance, etc...

**LISTE DES 16 PRISONNIERS DE GUERRE
DÉTENUS EN ALLEMAGNE**

CAMBRON Léon	HOSDAIN Jules
CONSTANT Jean	JAMART Jean
CROUFIER Laurent	MAQUET Jules
DRION Auguste	NIHANT Emilien
DUPONT René	REMY Georges
FOULLIEN Jacques	REMY Pierre
FRANCOTTE Fernand	THOUMSIN Roger
GARROY Fernand	TILKIN Louis

LISTE DES 8 PRISONNIERS POLITIQUES

COX Joseph	NIVELLE Donat
BRUYNINX Martin	ALEXANDRE André
CHWINNEN René	DOREE Théodore
LEMOINE Jean	MEUWIS Ferdinand

EXERCICE 1942 - 1943

RECETTES :

24.696,00 F. : cotisations des policiers

200.489,50 F. : dons anonymes dont 2 de 15.000 F

Au total : 540 membres soit policiers, soit "anonymes".

DEPENSES :

16.600,00 F. : 16 prisonniers de guerre

18.650,00 F. : 33 détenus politiques

94.850,00 F. : 6 "fugitifs", révoqués, suspendus, ...

11.950,00 F. : 19 malades ou blessés.

PRISONNIERS DE GUERRE

voir annexe 1

DÉTENUS POLITIQUES

KOENIGSTEIN Albert
LAMBERT Octave
DENGIS Georges
COX Joseph
NIVELLE Maximilien
LONGREE Armand
CHWINNEN René
NICOLAS Marcel
VIGNERON Léon
DESTAT Freddy
MONTULET Jean

LUCAS Marcel
LEMINEUR Edmond
BRUNINCKX Martin
GRANDJEAN Nicolas
RADEMECKER Louis
WAXWEILER Albert
COURTOIS André
MORIAS Jean
VANLOFELD Gérard
REMACLE Louis
TORETTE Lambert

VANVAL René
WERY Arthur
HAVAR Louis
LATOURE Beauvain
DUPONT Léon
COLLIN Armand
DANIELS Guillaume
MAMBOURG Paul
HENDRICKX Jules
NYST Paul
STASSE Jean

FUGITIFS, RÉVOQUÉS

LEONARD
KRINS Henri
FLEURY Gaspard

LUCAS Marcel
LEBIERE Léo
PUREMONT Jules

7 temporaires (caisse d'aide).

Soutien aux journaux clandestins :
La Libre Belgique, Le Monde du Travail.

MARS ET AVRIL 1944

Hébergement de 6 aviateurs américains de la U.S.A.A.F.

Volant sur un bombardier B17 dit "Forteresse volante" et tombés à Wervick, en revenant d'un raid sur Francfort, le 24 mars 1944, il s'agissait de :

BATHAM Edouard, mitrailleur, originaire de Hawley en Alabama;
CALMES William, s/Lt - bombardier, de San-Antonio - Texas;
BLAKE Julius, s/Lt - pilote de Martin Avons Park - Floride;
HILLIER James, mitrailleur, de Scheranton en Pennsylvanie;
FINSTAD, radio.

Pour ce qui concerne les autres membres de l'équipage, nous avons appris que FEFVRE et BARNAGAN (navigateur) furent faits prisonniers, que CHANG se tua (parachute ne s'étant pas ouvert) et que FRANFHINI, sergent et WEED, 2^e pilote, purent s'enfuir par d'autres voies.

Egalement DUFRESNE Roland, lieutenant, pilote d'un chasseur "Tunderbolt" tombé à Wéris (Barvaux) le 11.02.1944. DUFRESNE était originaire de St-Paul dans le Minnesota.

Hébergement de 3 prisonniers de guerre français, évadés d'Allemagne

Ces prisonniers seront hébergés, nourris et pourvus de vêtements civils; il s'agissait de:

LEGROS Marcel, de Souppel/Loing - Seine et Marne;
LEGROS Constant, douanier à Laudenbach;
DELEPIERRE Marius, de Verquin - Pas de Calais.

EXERCICES 1943/1944 et 1944/1945

RECETTES :

- 1.695.607,80 F. : cotisations de 556 policiers;
- 469.350,00 F. : dons "anonymes";
- 152.740,00 F. : remboursements de prêts;
- 77.128,00 F. : Tombola;
- 3.360,00 F. : cotisations membres agglomération;
- 2.398.185,80 F.** total des recettes.

DEPENSES :

- 49.675,00 F. pour les prisonniers de guerre;
- 446.702,00 F. pour les prisonniers politiques;
- 976.248,00 F. pour les fugitifs, suspendus, etc.
- 75.940,00 F. pour les malades et les blessés;
- 173.675,00 F. pour les sinistrés;
- 123.132,00 F. de frais spéciaux;
- 12.959,00 F. de frais de gestion.
- 1.858.331,00 F.** total des dépenses.

Au cours de ces deux dernières années de guerre, particulièrement cruelles, notre Œuvre apportera son assistance à une centaine de policiers tant de Liège que des communes de l'agglomération et à leurs familles, son aide et son réconfort à 18 veuves de policiers, à 16 policiers blessés ou malades et à nos 16 prisonniers de guerre détenus en Allemagne.

QUELQUES PRÉCISIONS CONCERNANT LES TROIS DOCUMENTS QUI SUIVENT
(reproductions de documents officiels originaux) :

Document n° 1

Chaque policier ayant, le 10 mai 1940, quitté le corps de police pour rejoindre l'armée belge fut tenu, à son retour, de remettre un rapport circonstancié au Commissaire en Chef. Le rapport de Louis Rademecker, alors commissaire adjoint est très intéressant car il nous éclaire sur son activité en Allemagne durant la période 1919/1926.

Document n° 2

Lettre n° 931, datée du 7 décembre 1942, par laquelle Louis RIGA, alors commissaire adjoint à la 4^e division, rue Hullos, informe le commissaire en Chef que Louis Rademecker a été arrêté le jour précédent par la police allemande, soit le dimanche 6 décembre à 20 heures 30.

Document n° 3

Traduction officielle de la lettre de l'Ortskommandatur de Liège datée du 6 mai 1943, adressée au Bourgmestre et répondant à une demande de renseignements lui adressée le 5 avril 1942 au sujet du sort de Louis Rademecker.

Version allemande : L. Rademecker "*s'est pendu*" le 14 mars 1943, entre 12 et 13 heures (!) dans sa cellule.

Le constat a eu lieu à 16 heures seulement (?). Surprenant lorsqu'on sait la surveillance dont les prisonniers importants étaient l'objet.

RA PPORT EXPLICATIF DU COMMISSAIRE-A DJOINT R A D E M E C K E R

Je soussigné Louis RADEMECKER, Commissaire-adjoint de police, né à Liège, le 16 février 1895, certifie :

A la date du vendredi 10 mai 1940, j'étais avec certains autres considéré comme évacué obligatoire.

Cette situation spéciale résultait du fait d'un séjour prolongé de sept ans à l'armée d'occupation - 1919-1926 -, où j'avais exercé les fonctions d'officier de police à la Sûreté militaire et où j'avais, de ce chef, été mêlé très activement à la vie intérieure politique allemande, Révolution Putsch rhénan - Résistance passive - occupation de la Ruhr, ce qui m'avait amené à procéder contre de nombreuses organisations allemandes, dont le Hitlerbund, et de sujets allemands eux-mêmes, voire des arrestations de très hauts fonctionnaires et d'officiers supérieurs. - J'avais aussi été attaché au 2ème bureau de l'Etat Major général, à l'armée d'occupation (service d'espionnage et de contre-espionnage). Invalide militaire à 25 %.

D'après renseignements me fournis par la gendarmerie de Liège, étant donné que j'étais de la classe de 1915, mais de la levée spéciale de 1919, je continuais à avoir des obligations militaires jusqu'en 1944.

Je suis parti sans attendre mon ordre de rejoindre.

J'ai donc quitté Liège la nuit du 11 au 12 mai 1940. Je me suis acheminé vers Charleroi, par Huy et Namur. J'y ai mis mes services à la disposition des Autorités belges d'où je fus, avec d'autres, dirigé sur Tournai. Ici nous prîmes contact avec les autorités compétentes, aux fins d'affectation. Nous fûmes dirigés vers la France. A Lille, d'accord et d'autorité entre l'Etat Major Général belge et le Grand Quartier Général français, je fus pris en force et en subsistance à l'armée française et affecté au 2ème Bureau de l'Etat Major du Commandement de la 1ère Région Mobile de Lille, d'où je fus envoyé en mission à Bruges. J'y ai séjourné et ai rayonné en service dans toute la Flandre Occidentale et dans le département du Nord. Enfin à Lille au moment où les allemands prenaient la Ville d'assaut. Des batailles de rues entre les troupes coloniales et allemandes y empêchèrent toute circulation pendant plusieurs jours. Mis dans l'impossibilité d'en sortir et de gagner encore des zones alliées, force nous fut de nous replier. C'est ce que je fis le 30 mai au soir.

J'ai alors regagné Liège, par étapes, pour y reprendre mes fonctions normales, le 3 juin 1940.

Fait à Liège, le 11 juin 1940 et certifié exact sur l'honneur.

R. Radmecker

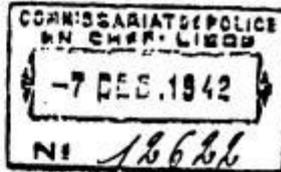
VILLE DE LIÈGE

Commissariat de Police
de la 4^e division

N° 951

OBJET : Police-Personnel.

----- RADEMECKER Louis, Commissaire de police ffs



Liège, le 7 décembre 1942

Monsieur le Commissaire en Chef,

Suite à l'ordre journalier n°5899 du 5 décembre 1942, j'ai l'honneur de vous informer que le dimanche 6 courant vers 20.30 heures, Monsieur RADEMECKER Louis, Commissaire de police ff de la 4^e division a été arrêté par la police allemande.

Cette dernière n'a donné aucune indication.

Le Commissaire de police adjoint,

Monsieur le Commissaire de police en Chef de la Ville de L I È G E .

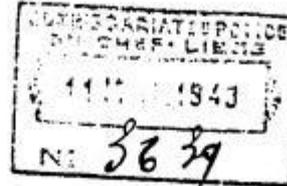
O.U. , le 6.5.43

Ortskomm andantur 1/940
Ia - Gr. offz.

Trad. n° 6134. Reçu le 10.5 à 9h

Objet : Lettre Grand Liège - Commissaire de Police en Chef. Tgb.
3639 v. 5.4.43.

Réf. : Louis Rademecker, né le 16.2.95.



A Monsieur le Bourgmestre
Etat-Civil de la Ville de
Liège.

Louis Rademecker, né le 16.2.95 à Liège, détenu à la Maison d'arrêt de l'Armée allemande à Liège - section Citadelle, s'est pendu le 14.3.43 entre 12 et 13 heures dans sa cellule.

L'examen médical a eu lieu le 14.3.43 à 16 heures. Le médecin a constaté que le décès s'était produit 3 ou 4 heures avant (entre 12 et 13 h.)

s/ illisible
Major et commandant

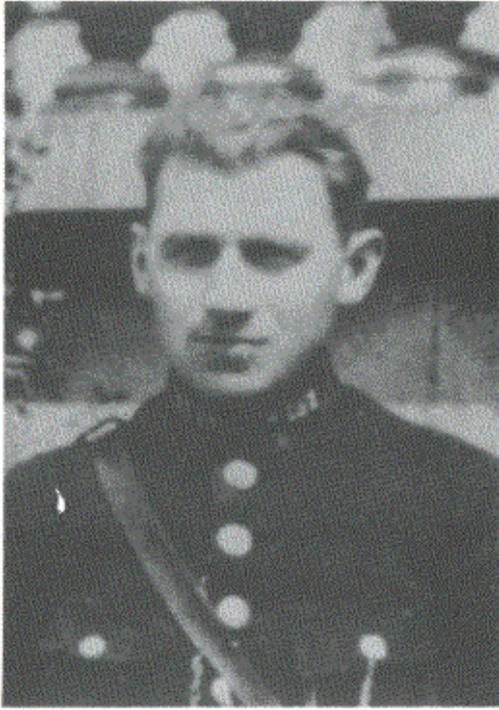
Transmis au Bureau de l'Etat-Civil pour disposition
Original + 1 copie
Copie à Monsieur le Commissaire de Police en Chef

Liège, le 10.5.43

Le Secrétaire de Cabinet

*M
703
au garnier
de l'indivision*

*Dossier et livres du
Personnel arrêtés
à 11/5 - 1943.-*



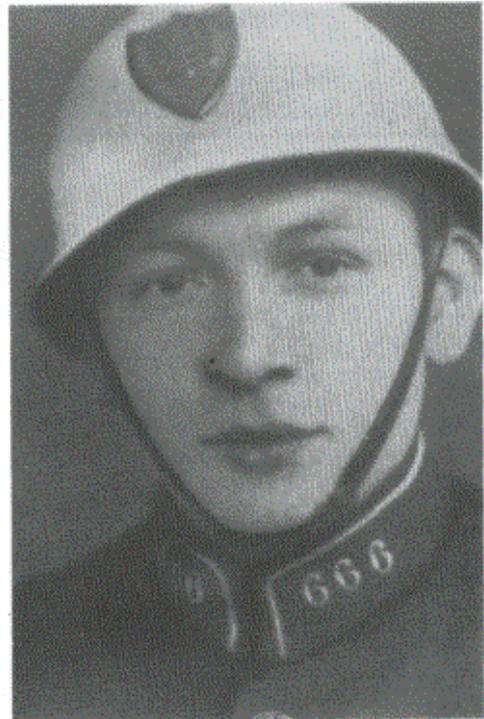
COLLIN Armand



COLLINET Lucas



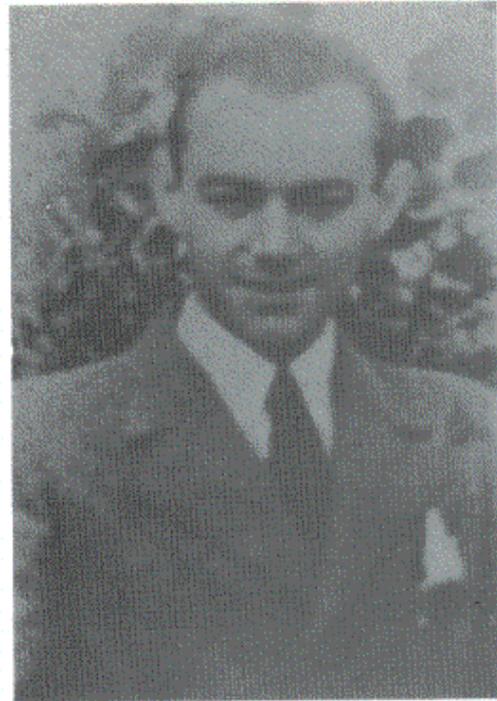
DANIELS Guillaume



DEHASQUE Jules



DOL Jean



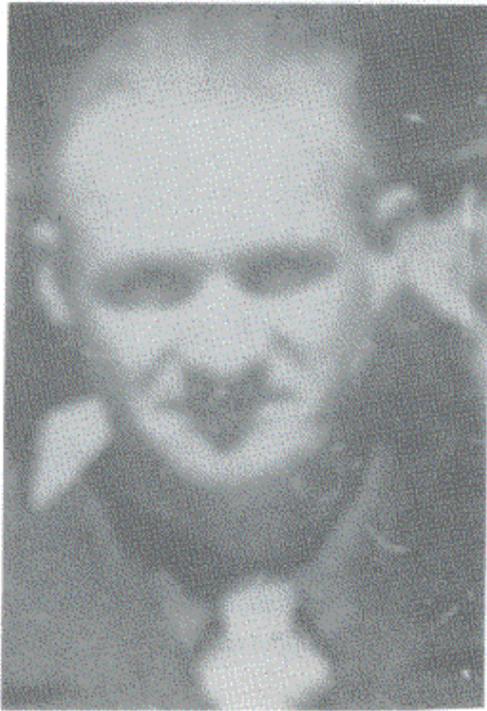
DOR Arthur



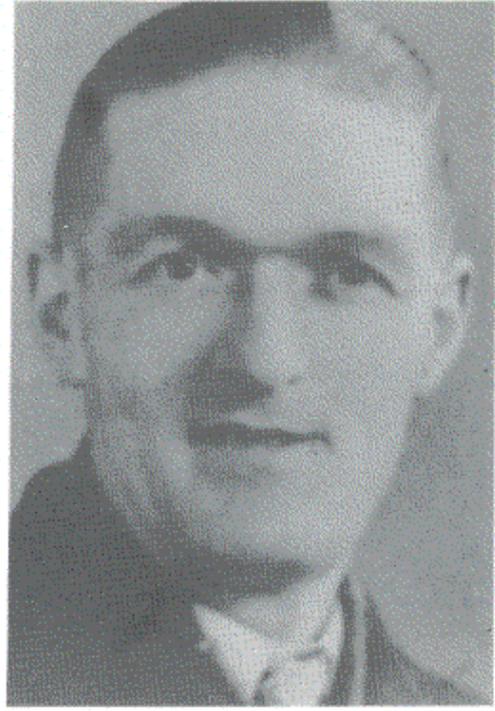
DUMONT Auguste



DUPONT Léon



LEBIERE Léo



LEMORT Edmond



LEPERSONNE François



LHOEST Gustave



MAIGRET Arnold



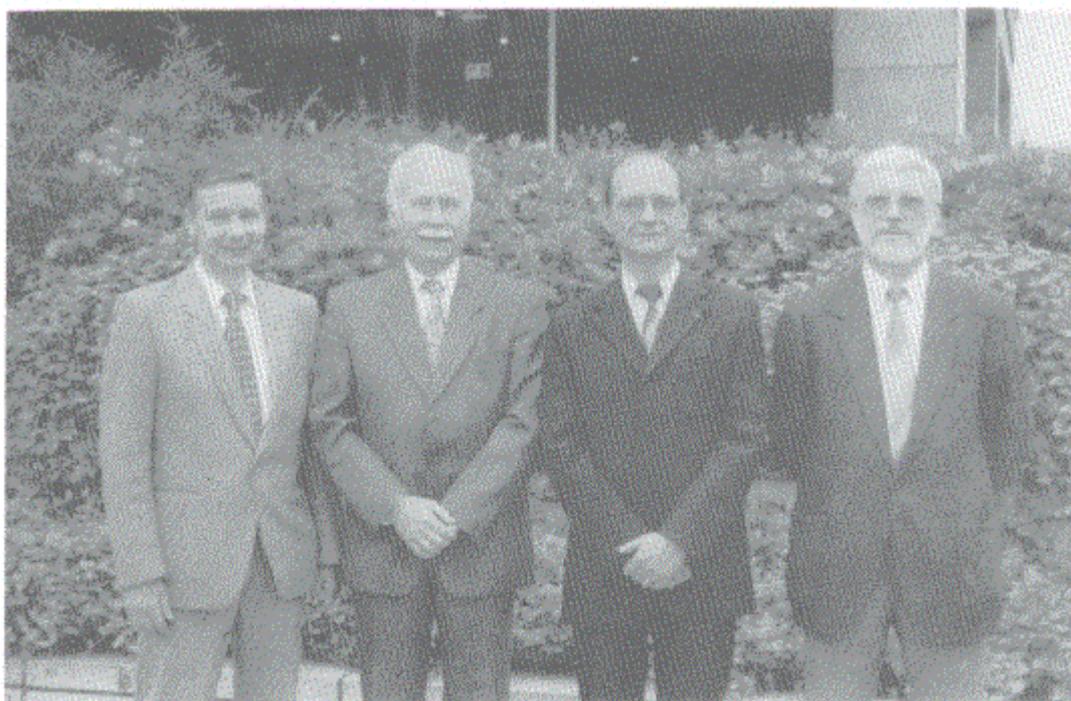
RADEMECKER Louis

Personnes pour lesquelles nous ne possédons pas de document photographique :

*BOUSSARD Gaston
HERION Fernand
LATOIR Baudouin*

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : PAQUET René
Vice-Présidents : FREDERICKX Jacques
ALBERT Edmond
Secrétaire : VROONEN Joseph
Trésorier : MAGIS Julien



de gauche à droite :
J. VROONEN, R. PAQUET, J. MAGIS et E. ALBERT.

Administrateurs :

**MYLLER Renia, LECLERCQ Jean-Luc, ROUYR Alfred,
WILS José, SCHMID Paul, JAMAR Jean, PAQUE Lambert,
BODART Gabriel, CLAES Jean-Marie, CHARLES Yvo,
COLLIGNON Henri et DELVENNE Edmond.**



de gauche à droite, au second rang :

R. MYLLER, E. DELVENNE, E. ALBERT, J. WILS et J.-L. LECLERCQ

à l'avant-plan :

G. BODART, J. VROONEN, R. PAQUET, J. MAGIS, L. PAQUE, P. SCHMID et J. JAMAR



BUSTE Louis RADEMECKER
érigé à la 4^e division de Police